Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 796

Artikel: Partis politiques : soutien conditionnel
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017909

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VOLONTARISME

Le développement économique neuchâtelois

Le dossier de la GRI a été clos par le peuple suisse, au nom des principes du libéralisme strict.
Et pourtant l'appui décidé de l'autorité politique peut faciliter la défense de l'emploi. Pierre Dubois, conseiller d'Etat socialiste de Neuchâtel a rappelé ces données devant les secrétaires de la FTMH réunis à Vitznau (cité d'après La lutte syndicale *du 6 novembre).*

Le canton de Neuchâtel a maintenu contre vents et marées son statut de *région industrielle classique*. Prenez l'impôt fédéral direct qui est alimenté, à l'échelon de la Confédération, à raison de 76% par les travailleurs du secteur tertiaire. Et puis prenez ce petit canton de Neuchâtel en guise de comparaison. Révélateur: le tertiaire n'est pas un grand fournisseur de l'impôt fédéral direct entre le Jura et les rives du lac de Neuchâtel — un petit 36%. Un secondaire structurellement très fort, une réceptivité renforcée pour les crises économiques: voilà le canton de Neuchâtel. A quoi s'ajoute la très forte position de l'industrie horlogère dans l'économie neuchâteloise, englobant 60% de tous les travailleurs, exportant 95% des produits vers les marchés étrangers. C'est dire à quel point (et à quel degré structurel) l'économie neuchâteloise dépend des fluctuations conjoncturelles marquant la vie économique internationale.

QUE FAIRE?

Une petite question, certes, mais qui en entraîna tant d'autres pour le canton de Neuchâtel. Créer de nouveaux emplois, de quelle façon? Comment corriger cette fatidique mono-industrie définissant l'industrialisme neuchâtelois? Par quels moyens utiles renforcer le secteur tertiaire, encore trop faiblard? Comment reconquérir le difficile terrain de la substance industrielle perdue? Questions, questions...

Au centre, deux mesures essentielles. Deux nouvelles sociétés fondées. RET SA à La Chaux-de-Fonds, financée à raison d'un tiers par les autorités et occupant une bonne dizaine de personnes, s'est fixé un objectif bien précis: le soutien actif aux petites et moyennes entreprises. Par la prospection de nouveaux marchés. Par la mise à disposition de nouvelles technologies. Par une recherche efficace de nouvelles commandes pour divers fournisseurs. Et par l'élaboration de stratégies ayant trait à la production, au marketing. L'aspect du nouveau.

SOFIP SA, ensuite. Une société de capital risque participant à des entreprises nouvellement créées ou en pleine expansion, mettant à la disposition des différents conseils d'administration le savoir-faire indispensable à la conduite d'une entreprise à même de relever les défis de l'avenir.

Mais on ne saurait oublier les mesures prises sur le plan de la législation. Accorder des cautions, des taux d'intérêt préférentiels, verser des montants déterminés pour chaque poste de travail nouvellement créé, définir des allégements fiscaux, réaliser des zones industrielles, mettre à disposition des terrains et des immeubles à des conditions avantageuses. Le canton et les communes assumant leur part de responsabilité.

Ces mesures (qu'il convient de considérer comme un tout) ont permis au canton de Neuchâtel de déboucher sur 106 projets, dont le volume total des investissements se chiffre à plus de 260 millions de francs, alors que le canton se porte garant pour une somme de 41 millions de francs. Mais ce n'est pas tout, puisque tant les autorités publiques que les partenaires sociaux s'efforcent de frayer la voie neuchâteloise à des entreprises venant d'ailleurs, et notamment de République fédérale d'Allemagne, de France, des pays scandinaves, des Etats-Unis ou encore de Hong Kong. Ainsi, plus de cent entreprises se sont implantées en terre neuchâteloise au fil des cinq dernières années — dont une bonne septantaine provenant du tertiaire — avançant un capital nominal de plus de 300 millions de francs, créant quelque 2000 nouveaux emplois. Beau bilan, riche récolte.

L'encouragement cantonal au développement économique? L'Etat ne se glisse pas dans la peau du bailli entrepreneur, mais essaie de préparer le terrain en faveur d'une nouvelle activité industrielle et économique.

PARTIS POLITIQUES:
SOUTIEN CONDITIONNEL

Certaines nouvelles constitutions cantonales méritent de retenir notre attention. Celle de Bâle-Campagne par exemple, approuvée par une faible majorité en mai 1984. Elle a fait parler d'elle — on s'en souvient — puisque l'article 115, excluant la construction de centrales nucléaires et d'installations de retraitement de combustibles nucléaires, n'a pas obtenu la garantie fédérale.

Mais on y trouve également un article 35 qui stipule que «les partis et les organisations politiques contribuent à former l'opinion et la volonté du peuple». Le canton les soutient, «pour autant que leur organisation soit conforme aux principes de la démocratie, qu'ils établissent qu'ils ont une activité régulière et complète dans une partie importante du canton, et qu'ils rendent compte publiquement de la provenance et de l'utilisation de leurs ressources». Une loi, prévue à l'article 38, contiendra des dispositions plus précises concernant le contenu et l'exercice des droits populaires ainsi que les partis politiques.

L'innovation politique n'est pas encore morte en Suisse. Ceux qui désirent étudier la loi fondamentale des Bâlois de la campagne peuvent consulter la Feuille fédérale (N° 37, pages 1173 à 1235). Ils constateront que ce texte contient bon nombre d'idées qui pourraient s'adapter à d'autres cantons.